

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°349
29 Janvier 2024
ISSN 1245-0286

Retrait intégral et immédiat du plan Attal « Chocs des savoirs » !

Dirigeants syndicaux, prononcez-vous clairement en ce sens !

Rompez immédiatement toute concertation avec le gouvernement et Oudéa-Castéra !

Macron a détruit le bac comme diplôme national et anonyme, 1^{er} grade de l'enseignement supérieur, et généralisé la sélection à l'université avec Parcoursup.

Avec le « Choc des savoirs », formulé le 5 décembre par Attal, l'objectif est de remettre en cause le droit aux études des collégiens.

Pour cela, le gouvernement veut instaurer des groupes de niveau de ségrégation sociale dès la 6^{ème} et faire du brevet un obstacle insurmontable pour beaucoup, en particulier pour ceux des classes populaires, qui se verraient interdire l'accès en lycée, même au lycée professionnel.

Pour eux, ce serait l'apprentissage, sinon rien !

De plus, la mise en œuvre de ces mesures entraînerait la suppression d'options et perturberait gravement le fonctionnement des collèges en y créant d'innombrables tensions entre enseignants.

Dans les établissements scolaires, en particulier dans les collèges, les enseignants, et même des chefs d'établissements et leurs syndicats, rejettent les mesures du « Choc des savoirs ». Des motions en ce sens sont adoptées (lire au verso). Des syndicats locaux, comme ceux de Marseille, se prononcent pour le retrait de ce plan et refusent même de participer aux instances de concertation qui ont pour rôle de mettre en œuvre les mesures du « Choc des savoirs ». Mais c'est bel et bien au niveau national que les directions syndicales doivent rompre toute concertation.

Le rejet général contre le « Choc des savoirs » se conjugue avec la prise de fonction de la nouvelle ministre, Oudéa-Castéra. Celle-ci avec ses mensonges, ses dénigrements contre l'enseignement public et sa promotion obscène de l'enseignement privé confessionnel, est l'incarnation de la haine du gouvernement pour l'école publique et ses personnels.

Cette ministre est clairement dénoncée par tous les personnels et les parents d'élèves de l'enseignement public comme la ministre de la promotion du privé confessionnel.

Or, c'est elle qui est chargée de mettre en œuvre cette contre-réforme du collège, au pas de charge. Un calendrier a été établi avec d'abord des bilatérales où les textes sur le *Choc des savoirs* ont été présentés. Un Comité social d'administration du MEN s'est tenu ce 23 janvier. Et un Conseil supérieur de l'Éducation est convoqué le 31 janvier avec le *Choc des savoirs* à l'ordre du jour.

Alors tant à cause de la portée destructrice du *Choc des savoirs* que de la ministre chargée de le mettre en œuvre, une conclusion s'impose.

Les dirigeants des syndicats enseignants, et en particulier ceux de la FSU et de ses syndicats nationaux, doivent se prononcer clairement, et sans délai, pour le retrait intégral et immédiat du « Choc des savoirs ».

Ils doivent décider qu'il est hors de question de participer aux concertations et aux instances comme le Conseil supérieur de l'Éducation qui ont pour seule fonction de faire aboutir le « Choc des savoirs ».

Les dirigeants syndicaux doivent constituer un front uni des syndicats enseignants pour imposer le retrait intégral et immédiat du Plan Macron/Attal/Oudéa-Castéra.

* * * * *

Multiplions les prises de position pour que les dirigeants syndicaux exigent le retrait du plan « Choc des savoirs » et refusent toutes les concertations visant à le faire passer.

Le 23 janvier, 13 enseignants d'un collège d'Avignon, réunis en heure syndicale, se sont adressés aux directions des syndicats enseignants :

« Les professeurs du collège Alphonse Tavan [Avignon], réunis en HIS [heure d'information syndicale] le 23 janvier 2024 à l'initiative de la section SNES, s'adressent aux directions des syndicats d'enseignants :

Pour contrer les attaques d'une rare violence contre notre métier et nos élèves, contenues dans les mesures du « Choc des savoirs », un front unitaire des organisations syndicales s'impose, sur un mot d'ordre clair : Retrait pur et simple des mesures annoncées concernant le collège.

En conséquence, aucune discussion au sujet de la mise en place de ces mesures ne saurait avoir lieu entre nos syndicats et l'Institution, à quelque niveau que ce soit. »

Adopté à l'unanimité des 13 présents

Le 29 janvier, 15 enseignants de la cité scolaire Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, réunis en heure syndicale, ont repris à leur compte l'adresse de leurs collègues du collège de Tavan :

« Les personnels de la cité scolaire Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, réunis en HIS [heure d'information syndicale] le 29 janvier 2024, à l'initiative de la section SNES, s'adressent aux directions des syndicats d'enseignants :

Pour contrer les attaques d'une rare violence contre notre métier et nos élèves, contenues dans les mesures du « Choc des savoirs », un front unitaire des organisations syndicales s'impose, sur un mot d'ordre clair : Retrait pur et simple des mesures annoncées concernant le collège.

En conséquence, aucune discussion au sujet de la mise en place de ces mesures ne saurait avoir lieu entre nos syndicats et l'Institution, à quelque niveau que ce soit, à commencer par le CSE [Conseil supérieur de l'Éducation] prévu le 31 janvier prochain. »

Adopté à l'unanimité des 15 présents

* * * * *

Appel à soutien, appel à candidatures

Le gouvernement Macron-Attal entame une nouvelle offensive contre l'enseignement public et le droit aux études avec le plan dit « Choc des savoirs ».

Notre courant syndical Front Unique, représenté dans les instances de la FSU, combat pour que les dirigeants syndicaux rompent leur collaboration avec le gouvernement et constituent un front uni contre lui.

Au cours de l'année 2024, un vote d'orientation sera organisé dans la FSU. Pour pouvoir soumettre nos positions au vote des syndiqués, nous devons présenter une liste de 160 syndiqués.

Pour nous, c'est un effort important ! Aidez nous à atteindre notre objectif : il nous manque 50 noms.

Nous appelons donc tous celles et ceux qui sont en accord avec nos positions, ou qui estiment qu'elles doivent pouvoir être défendues dans la FSU, à accepter de figurer sur notre liste.

Il suffit d'être adhérent de l'un des syndicats de la FSU. Et cela n'engage à rien d'autre que de nous permettre de présenter notre orientation aux suffrages des syndiqués.

Le formulaire de candidature se trouve sur notre site <http://www.frontunique.com/> (ou à cette adresse : <http://www.frontunique.com/formulaire%20candidature%20fsu%202024.pdf>)